

## Tarifs 2020

### Le Foyer des Accates

La Résidence Autonomie « Le Foyer des Accates » est conventionnée. Les résidents peuvent ainsi bénéficier de l'APL, qui vient en déduction du coût du séjour.

La Résidence est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'Aide sociale.

Appartement	Prix de journée	Prix mensuel sur 30,5j	Loyer mensuel <sup>1</sup>	Coût total <sup>2</sup>
T1bis 1 personne 28m <sup>2</sup>	36,80€/personne	1122,31€ <sup>3</sup>	569 euros	1691,31 euros
T2 Couple 42 m <sup>2</sup>		2244,62€	633 euros	2877,62 euros

#### Ce tarif comprend :

- Le loyer mensuel, hors prestation familiale ;
- Le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner ;
- Les animations (y compris les transports en minibus), sauf exceptions ;
- L'accès à internet ;
- Le chauffage et la climatisation ;
- L'eau et l'électricité ;
- Le téléphone, hors numéros spéciaux ;
- L'assurance habitation ;
- Du mobilier pour l'appartement si besoin ;
- Petites réparations dans les appartements (ampoules, prises, etc.) ;
- L'entretien du linge plat (fourniture et entretien du linge de lit : draps, taies d'oreillers) ;
- La présence 24h/24h et 365 jours par an du personnel.

#### Tarif des prestations annexes

Le tarif des prestations annexes fait l'objet d'un affichage dans l'établissement.

<sup>1</sup> Les résidents du Foyer devront payer la taxe d'habitation sur le logement occupé selon leur revenu. Ils bénéficieront cependant de la réduction de la taxe foncière prévue par la loi.

<sup>2</sup> Au coût total s'ajoutent les prestations complémentaires facultatives proposées par la résidence autonomie.

<sup>3</sup> Redevance moyenne 36,80 (prix de journée 2020) \* 30,5 (jours/mois) = 1122,31 euros/personne.